



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS)

Samedi 4 juillet 2026

Les membres de Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS) se sont réunis en assemblée générale le samedi 4 juillet 2026 à 16h00, au Chalet de la Source, Rue de la source du Doubs, à Mouthe. L'assemblée générale est présidée par Emmanuel Sylvestre, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.

Sont présents ou représentés les membres de l'Association listés sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal (11 voix). Étaient excusés : André Briot, Apolline Vuillemin.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le document « Rapport moral, d'activité et financier » annexée au présent procès-verbal a été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente assemblée.

Le président rappelle que les membres de l'Association sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Résolution 1 : Approbation de l'ordre du jour.....	1
Résolution 2 : Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2025 ...	1
Résolution 3 : Rapport moral du Président	2
Résolution 4 : Bilan financier	2
Résolution 5 : Montant de la cotisation à l'association.....	3
Résolution 6 : Approbation du budget prévisionnel 2026-2027.....	3
Résolution 7 : Élection des membres du Comité Directeur.....	3
Résolution 8 : Questions et informations diverses	4

Résolution 1 : Approbation de l'ordre du jour

Après présentation par le Président, l'ordre du jour est soumis au vote de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 2 : Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2025

Après présentation, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juillet 2025, disponible sur le site du club à l'adresse suivante : https://hdkarateshotokan.fr/wp-content/uploads/2025/07/PV_AGOrdinaire_HDKS_20250704.pdf, est soumis au vote de l'assemblée.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

[Pour :11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 3 : Rapport moral du Président

Le Président procède à la lecture du rapport moral, du bilan d'activité et des projets à venir (cf. annexe « Rapport moral et financier », p. 7).

Ce rapport retrace les principaux faits marquants de l'année écoulée, notamment :

- la participation solidaire à Octobre rose, qui a permis de récolter 400€ au profit de la Maison des Familles du CHU de Besançon, avec un lien étroit avec les professionnels de la Maison de Santé du Val de Mouthe ;
- les moments conviviaux pour les différents groupes (enfants, adolescents, adultes) qui permettent de tisser des liens entre les adhérents du club ;
- la poursuite de l'amélioration des compétences de nos enseignants mais aussi le partage des connaissances techniques pour nos adhérents, grâce à l'animation de stages d'exception animés par les Sensei Pierre Brunet et Jacques Jaillot, 7^{ème} dan ;
- avec 153 adhérent-es, l'année 2025-2026 confirme une croissance de 70 % depuis 2020, confirmant la vitalité et l'attractivité du club ;
- l'ouverture au territoire, via notre présence active aux forums des sports et aux Olympiades ;
- les relations de qualité avec les collectivités locales, grâce au soutien de la ville de Pontarlier, de la CCLMHD, du Collège de Mouthe et de la municipalité de Châtelblanc ;
- les remerciements adressés aux bénévoles, aux parents et aux membres du Comité Directeur.

Aucune question n'est posée par l'assemblée, qui exprime sa satisfaction quant au travail réalisé.

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 4 : Bilan financier

La Trésorière adjointe procède à la lecture du rapport financier (cf. annexe « Rapport moral et financier », p. 18).

Ce rapport présente en détail le compte de résultat de l'exercice écoulé ainsi que l'état des comptes du club. Les résultats mettent en évidence une gestion saine et rigoureuse, avec un équilibre satisfaisant entre les recettes (inscriptions, subventions, événements) et les dépenses (locations de salles, matériel, frais d'organisation, assurance).

L'état des comptes confirme la solidité financière de l'association, permettant d'envisager sereinement la poursuite et le développement des activités.

Le Président tient à remercier chaleureusement les deux trésoriers pour leur travail exemplaire dans le suivi des activités financières, ainsi que pour la qualité des relations entretenues avec notre banque, qui contribuent à la stabilité et à la sécurité financière du club.

Aucune question n'est posée par l'assemblée, qui exprime sa satisfaction quant à la transparence et à la qualité de la gestion.

La Trésorière adjointe propose ensuite de valider le dépôt d'un montant de 6 699,76€ sur le Livret Bleu, afin de sécuriser une partie des fonds et de constituer une réserve pour de futurs projets ou imprévus.

L'assemblée générale valide ce dépôt à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0]

L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0]

Résolution 5 : Montant de la cotisation à l'association

Il est proposé de maintenir l'intégralité des tarifs pour la saison 2026-2027. Cela inclut la cotisation annuelle à l'association à 25 €, les frais de cours et de licence FFKDA à 95€ pour les enfants et 116€ pour les adultes. Ainsi, le montant total de l'inscription s'élèvera à 120€ pour les enfants et 141€ pour les adultes.

Le club continue donc à proposer des cours de qualité, assurer la couverture des coûts liés aux infrastructures et à l'encadrement, tout en restant accessible au plus grand nombre.

Les inscriptions en ligne ont été efficaces et ont simplifié le côté administratif et la charge des bénévoles et des professeurs à la rentrée. Elles se feront encore exclusivement via la plateforme HelloAsso. Une procédure spécifique et exceptionnelle est proposée aux adhérents ne pouvant pas régler par carte bleue.

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

[Pour 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 6 : Approbation du budget prévisionnel 2026-2027

Le Trésorier procède à la lecture de la proposition de budget prévisionnel pour l'exercice 2025-2026 (cf. annexe « Rapport moral, d'activité et financier », p.21).

Le budget prévoit la poursuite des activités régulières (cours hebdomadaires, stages, événements internes) et le maintien des engagements auprès des partenaires et des collectivités.

Aucune question n'est posée par l'assemblée, qui exprime sa satisfaction quant à la transparence et à la cohérence du budget présenté.

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0]

Résolution 7 : Élection des membres du Comité Directeur

Le renfort de l'équipe du Comité Directeur a permis de partager la charge de travail, en particulier pour les membres du bureau qui assurent également des cours. Il apparaît important de mobiliser des adhérents ressources pour soutenir ponctuellement certaines manifestations ou certains projets.

L'organisation différenciée par site a permis une meilleure répartition des responsabilités, et a notamment soulagé certains professeurs qui cumulent tâches pédagogiques et administratives. Cependant, en l'absence de membres adhérents du site de Pontarlier, cela ne peut être maintenu cette saison.

La Secrétaire Générale, Apolline Vuillemin, a fait savoir qu'elle souhaitait quitter le Comité Directeur.

Se présentent pour faire partie du Comité Directeur :

Emmanuelle Agussol-Sylvestre

Alain Berthaud

André Bessant

Anne Bessant

Laurent Jacquez
Pauline Renaud
Emmanuel Sylvestre
Laurent Vuillemin

Les membres du Comité Directeur sont élus à l'unanimité.

[Pour : 11 ; Abstention : 0 ; Contre : 0]

Résolution 8 : Questions et informations diverses

- Alain Berthaud informe des nouveaux horaires pour le site de Châtelblanc. Le cours de Karaté Défense Training aura lieu le mercredi de 17h45 à 19h15, pour les adolescents à partir de 13 ans (nés en 2013) et les adultes. Le cours de Karaté traditionnel aura lieu le mercredi de 19h15 à 20h45, pour les adolescents à partir de 12 ans (nés en 2014) et les adultes.
- Pour Pontarlier, Emmanuelle Agussol-Sylvestre et Laurent Jacquez souhaitent accueillir 2 groupes d'enfants débutants, 7-11 ans, le jeudi de 17h45 à 18h45, de la ceinture blanche à la ceinture jaune-orange.

Il n'y aura plus d'accueil avant 7 ans.

Chaque groupe d'enfants est limité à 15 enfants maximum sur le site de Pontarlier.

Les enfants de 7-11 ans de la ceinture orange à bleu-marron seront accueillis le mardi soir, de 18h30 à 19h30, avec Laurent Jacquez.

- Les bénévoles souhaiteraient que des parents référents puissent être sollicités sur chaque site, afin d'être soutenus pour l'organisation et la gestion des différents projets.
- Le roll-up de Mouthe est obsolète et très abîmé : un nouveau roll-up combinant une photo du fondateur du karaté Shotokan et les valeurs morales du karaté va être commandé.
- L'ASM (Association Sportive de Mouthe) organise un forum des Associations à Mouthe le dernier samedi du mois d'Août. Un courrier a été adressé à notre association par l'intermédiaire de sa nouvelle présidente. Les adhérents présents manifestent leur intérêt pour y participer et présenter l'association et les cours de karaté existants à Mouthe.
- Il est noté que peu d'enfants de l'école du Bois Joli sont adhérents. Il est proposé de réaliser des flyers à distribuer dans les écoles primaires suivantes : écoles de Mouthe, Chaux-Neuve et Foncine.
- Les affiches pourront être réalisées directement par le Bureau, et imprimées en nombre nécessaire grâce à l'imprimante actuellement stockées chez Emmanuel SYLVESTRE. Chaque site pourra bénéficier d'une affiche avec les informations spécifiques.

Aucune autre question n'est posée par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h45.

A Mouthe, le 4 juillet 2025.

Emmanuel Sylvestre
Président de séance

Emmanuelle Agussol-Sylvestre
Secrétaire de séance